

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le trente-et-un janvier à vingt heures trente,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 25 janvier 2020

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Françoise BOINOT, M. Joël BRILLAUD Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Olivier MURZEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Absent : M. Antoine RAMBEAU

Secrétaire de séance : Mme Janie ROLAND-TUFFET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien.
- Demande de subvention de la Directrice de l'école de Vouhé pour la sortie dans le Périgord.
- Autorisation pour signer la convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle avec la région Nouvelle Aquitaine.
- Approbation des statuts du syndicat Mixte A.GE.D.I.
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre gestion 17.
- Création d'un groupe de travail « aménagement du centre bourg de Puyravault ».
- Assainissement collectif. Nouvelles tranches de travaux sur Puyravault.
- Suppression de la taxe d'habitation, accompagnement financier de l'Etat.
- Participation citoyenne.
- CDC Aunis sud : présentation du Débat d'orientation budgétaire.
- Elections municipales : organisation du scrutin.
- Initiative 1000 cafés. Compte rendu de la rencontre avec les responsables du projet.
- Divers.

Début de la séance : 20 heures 30

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les deux points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Mise en place d'un protocole sur les congés annuels des agents communaux.
- Demande d'achat du terrain communal jouxtant l'école.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu de conseil.
Le compte rendu de la séance du 6 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois déclarations d'intention d'aliéner déposées par :

- ✓ les Consorts MERCERON et MARET, pour le bien cadastré A725, d'une superficie totale de 564 m² et situé rue d'en Haut à Blameré,
- ✓ M. Simon LARGEAU et Mme Anne-Sophie LE MAISTRE, pour le bien cadastré C525, C616, C826, C891 et C893, d'une superficie totale de 507 m² et situé 7 rue de la Garenne,
- ✓ les Consorts GUIGNOUARD, pour le bien cadastré C246, C528 et C730 d'une superficie totale de 458 m² et situé 9 rue Pierre François Audry,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 1 379 € à la coopérative scolaire de Vouhé pour la sortie dans le Périgord, pour les classes de CP au CM2, prévue le 25 et 26 mai 2020. Le coût global est de 12 474 €, la coopérative scolaire et la participation des parents s'élèvent à 9 716 €, le reste de 2 758 € est réparti entre les communes de Vouhé et Puyravault.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat informatique Mixte A.GE.D.I : le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert .

Il charge le centre de gestion de négocier un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires du personnel, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Mesdames Annick BOINOT et Marie-Laure FELIX sont chargées de mettre en place un protocole sur les congés annuels des agents communaux. Il sera présenté au cours d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de créer le groupe de travail « Aménagement du centre bourg de Puyravault ». Le groupe sera composé de M. Raymond DESILLE, Mesdames Annick BOINOT, Marie-Laure FELIX, Jenny HURTAUD, Annie JAUNAS et Messieurs Gérard ALAIRE et Gilles RAMBEAU.

Monsieur le Maire informe que dès 2020, les 80 % de contribuables les moins aisés ne paieront plus la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale.

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune percevra la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le département, à partir de 2021

- Point sur les travaux d'assainissement collectif : La prochaine tranche des travaux d'assainissement collectif débutera à la mi-février sur la rue Pierre François Audry, rue du Charron, rue de Vouhé et rue de la Garenne. Des fouilles archéologiques sont prévues sur la rue de la Garenne, autour de l'église.

Monsieur le Maire informe qu'il a signé, mercredi 29 janvier, le protocole de « participation citoyenne » avec M. le sous-préfet et le chef d'escadron de la gendarmerie départementale de Rochefort.

Mis en place dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, ce dispositif de « participation citoyenne », expérimenté depuis 2006 dans de nombreux départements en France est un outil efficace de lutte contre la délinquance. Il consiste à associer la population concernée à la sécurité de son environnement.

Monsieur le Maire présente dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour 2020 de la CDC Aunis sud, les principaux projets retenus :

- Pôle gare de Surgères,
- Création d'une Maison de l'enfance à Ballon – Ciré.
- Extension du siège et création du relais d'assistantes maternelles.
- Création d'une salle multisports à Surgères.

Monsieur le Maire informe de l'offre d'achat de Mme DELIAS Jennifer pour le terrain communal jouxtant l'école afin d'y installer une structure médicale (kinésithérapeutes, autres professions médicales ...) de 30 000 € hors frais de notaire. Les frais de notaire seront à la charge de Mme DELIAS. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de Mme DELIAS.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains de 8h à 18h.

Les membres présents au cours des opérations électorales seront :

8h à 10h30 : Raymond DESILLE, Gilles RAMBEAU et Antoine RUBIO.

10h30 à 13h : Annick BOINOT, Jenny HURTAUD et Janie ROLAND-TUFFET,

13h à 15h30 : Raymond DESILLE, Marie-Laure FELIX et Françoise BOINOT,

15h30 à 18h : Gérard ALAIRE, Joël BRILLAUD et Annie JAUNAS.

Monsieur le Maire a rencontré dernièrement le groupe SOS en charge du projet « 1000 cafés » qui a pour but de rouvrir ou créer un café, lieu de convivialité (commerce multi-services, vente produits bio, restauration...).

Le local le plus approprié pour accueillir le futur commerce multi-services se trouverait à l'espace du Vieux Château d'eau. Le groupe SOS prendrait à leur charge le loyer du local et la rémunération du gérant et de l'employé ainsi que les achats, la gestion et la comptabilité de la structure. A suivre !

- Divers :

- ✓ Gilles RAMBEAU informe du changement de fournisseur de gaz. En effet, il a rencontré PRIMAGAZ qui propose un prix de 740 € la tonne au lieu de 2 136 € la tonne actuellement avec VITOGAZ.
- ✓ Janie ROLAND-TUFFET rappelle que la commune avait décidé de mettre un éclairage avec minuterie sur le chemin d'accès à l'Espace du Ruisseau. Ce projet est bien confirmé par le maire.
- ✓ Une page supplémentaire sur le site internet communal sera rajoutée pour que les professionnels locaux aient une visibilité.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 6 mars 2020.

Levée de séance : 22 heures 45

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 1^{er} février 2020.

Le Maire,
Raymond DESILLE

